

Justice: Procès en appel de messieurs NGENZI et BARAHIRA du 2 mai au 6 juillet

26 avril 2018



Ces deux anciens bourgmestres rwandais, Octavien Ngenzi et Tito Barahira ont été reconnus coupables de «crimes contre l'humanité» et de «génocide» et condamnés à la prison à perpétuité le 6 juillet 2016 par la cour d'assises de Paris; ils comparaissaient devant cette cour d'assises pour leur participation au génocide perpétré contre les Tutsi dans leur village de Kabarondo, dans l'est du Rwanda, en avril 1994. Ils ont fait appel de cette décision du 6 juillet 2016 et le nouveau procès se déroulera **du 2 mai au 6 juillet 2018** à la Cour d'assises de Paris.

- [CPCR](#)
- [SURVIE](#)
- [Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme \(F.I.D.H.\)](#)
- [Ligue des droits de l'Homme \(LDH\)](#)
- [Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme \(L.I.C.R.A.\)](#)
- [Ibuka France](#)
- [Communauté Rwandaise de France](#)

Pour plus d'informations et les comptes rendus d'audiences, veuillez consulter le site du CPCR, [ICI](#)

